

La question doit porter sur un sujet compris dans les responsabilités administratives du gouvernement, ou du ministre. Le ministre à qui elle s'adresse doit répondre à la Chambre de son ministère du moment, non des responsabilités antérieurement assumées par lui lorsqu'il était titulaire d'un autre portefeuille.

Comment se fait-il que le vice-premier ministre réponde à des questions concernant certaines choses que le ministre du Commerce extérieur a faites dans le cadre du portefeuille qu'il détient actuellement? Comment se fait-il qu'on laisse le vice-premier ministre répondre à des questions adressées au ministre au sujet de ses responsabilités administratives et non pas d'affaires étrangères à son portefeuille, alors que le ministre est là?

Une voix: Il s'agit non pas du ministre du Commerce extérieur, mais du ministre de l'Expansion industrielle régionale.

M. le Président: A l'ordre. Cette observation s'adresse non pas au ministre, mais à la présidence. J'ai écouté les questions et réponses de même qu'une affirmation du vice-premier ministre. Ce dernier m'a affirmé que cette affaire était de son ressort et entrainait dans ses responsabilités ministérielles. Le député veut-il dire que tel n'est pas le cas?

M. Deans: Monsieur le Président, une question a été posée aujourd'hui au sujet d'une décision que le ministre a prise à l'égard d'une transaction du ressort de son ministère.

M. Hnatyshyn: C'est faux.

M. Deans: Le vice-premier ministre y a répondu en disant que la question était de son ressort. De toute évidence, cela entrainait dans les responsabilités du ministre et ne regardait absolument pas le vice-premier ministre. Je ne comprends pas pourquoi le ministre s'abstient de répondre à des questions de son ressort.

M. Ouellet: Camouflage.

M. Hnatyshyn: Monsieur le Président, je voudrais signaler deux erreurs très graves et flagrantes dans la proposition du député de Hamilton Mountain (M. Deans).

Premièrement, les questions portaient sur une transaction qui ne relève pas, et j'insiste sur ce point, du ministre de l'Expansion industrielle régionale (M. Stevens).

Des voix: Non.

M. Hnatyshyn: On a expliqué pourquoi. Si l'opposition écoutait les réponses, elle n'invoquerait pas le Règlement au sujet de questions spécieuses et ridicules. Le vice-premier ministre a répondu...

Des voix: Non.

M. Hnatyshyn: ... que la question était du ressort d'un comité du cabinet relevant du président du Conseil du Trésor (M. de Cotret). Voilà la première erreur. Deuxièmement, les questions posées portent sur des allégations non fondées de conflits d'intérêts.

M. Deans: Non. Ce n'était pas la question.

Des voix: Non.

Recours au Règlement—M. Deans

M. le Président: À l'ordre.

M. Hnatyshyn: Il est indubitable que toute cette question ne relève pas...

M. le Président: À l'ordre. Les députés ont écouté l'autre argument. Pour être justes, ils doivent écouter également celui-ci. À l'ordre.

M. Hnatyshyn: Monsieur le Président, je répète simplement, car j'ai été interrompu, je pense, par l'opposition, que l'application des règles relatives aux conflits d'intérêts relève exclusivement du premier ministre.

M. Deans: J'en conviens.

M. Hnatyshyn: Enfin, les questions posées pendant la période des questions s'adressent au gouvernement. Vous l'avez dit à maintes reprises, monsieur le Président. Vous avez signalé que le gouvernement est alors en mesure de répondre. Un ministre n'est pas tenu de répondre à des questions concernant de prétendues activités non fondées dont les députés de l'opposition nous soupçonnent, nous ou nos épouses. Cela n'a rien à voir avec nos responsabilités ministérielles.

M. Deans: J'en conviens.

M. Hnatyshyn: Je dis cela simplement pour faire une mise au point car le vice-premier ministre a répondu à toutes les questions qui lui ont été posées dans le véritable esprit de la responsabilité ministérielle...

M. Benjamin: Là n'est pas la question.

M. Hnatyshyn: ... et il a donné des réponses satisfaisantes.

M. le Président: Le député de Windsor-Ouest (M. Gray) intervient au sujet du même rappel au Règlement.

M. Gray (Windsor-Ouest): Je me rappelle qu'au cours de la période des questions, un député a interrogé le ministre de l'Expansion industrielle régionale (M. Stevens) au sujet des prêts ou des subventions que son ministère a accordés à Magna. Je ne vois pas bien ce qui pourrait mieux cadrer dans les attributions administratives du ministre. Pourtant, lorsque cette question a été posée, le vice-premier ministre (M. Nielsen) est intervenu et a prétendu que cela concernait les conflits d'intérêts.

Ensuite, monsieur le Président...

M. le Président: A l'ordre, je vous prie. J'écouterai volontiers des arguments concernant la procédure à ce sujet—c'est ainsi que tout a débuté—par opposition à un débat touchant la teneur de la période des questions. Par ailleurs, si le député souhaite que je vérifie la réponse du vice-premier ministre (M. Nielsen), je lui dirai que j'ai entendu la réponse faite par celui-ci et à laquelle le président du Conseil privé (M. Hnatyshyn) a fait allusion, à la question que soulève maintenant le député. J'ai effectivement entendu sa réponse. Le député désire-t-il poursuivre en présentant des arguments relatifs à la procédure?